

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

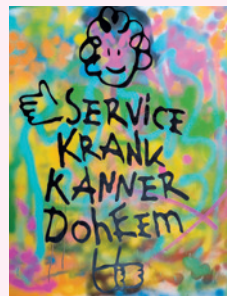
HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*



Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

**[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)**

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

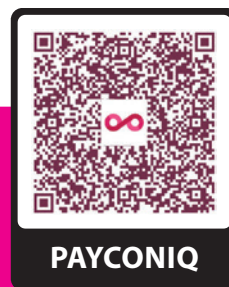
www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

DONATIONS



COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU74 0019 7355 5369 3000
BIC BCEE LULL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

- **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ENFANT**
- **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes